

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 20 juillet 2023

**NOMBRE DE
DELEGUES**

En exercice : 34
Présents : 21
Votants : 28

D23.068

L'an deux mille vingt-trois,
le vingt juillet,
à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, FABRE Jean, BLANC Sébastien, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, POUDEVIGNE Roger, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude.

Absents : RODRIGUES David, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, POQUET Pascal, CAYREL Jean-Claude, DE SOUSA Guy, SALENDRES Jean-Sébastien (pouvoir donné à BONICEL Pascale), SEGUIN Denis (pouvoir donné à SALEIL Jean-Claude), CITERIN-NORMANDIN Sylvie (pouvoir donné à POUGET Valérie), RODIER Colette (pouvoir donné à ROUCHOUX Philippe), VALENTIN Christine (pouvoir donné à FABRE Jean), JACQUES Jérôme (pouvoir donné à BADAROUX Suzanne), FERNANDEZ Florence (pouvoir donné à LAFOURCADE Noël) absents excusés.

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, PRANLONG Rémi, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D23.068 : DENONCIATION DE LA CONVENTION TRIPARTITE DE REVERSEMENT DE CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE POUR LA ZA DE LA TIEULE

Monsieur le Président rappelle le principe du reversement de la contribution économique territoriale correspondant aux entreprises installées dans les zones du syndicat A 75 via une convention. Le syndicat étant dissout à compter du 1/1/2024, il convient de dénoncer cette convention au 31/12/2023

VU la convention tripartite de reversement de contribution économique territoriale signée le 31 juillet 2018 entre la commune de la Tieule, la Communauté de Communes Aubrac-Lot-Causse-Tarn et le SMA75 ;

CONSIDERANT la délibération DE_2022_020 du SML A75 en date du 16 décembre 2022, validant le principe d'une dissolution du syndicat au 31 décembre 2023 ;

CONSIDERANT que la convention de reversement actuelle n'aura plus lieu d'être à compter de janvier 2024 compte tenu de la fin d'exercice des compétences du Syndicat Mixte Lozérien de l'A75 prévue au 31 décembre 2023 ;

Après avoir entendu le Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

DECIDE de dénoncer la convention tri partite de reversement de contribution économique territoriale signée le 31 juillet 2018 entre la Commune de la Tieule, la Communauté de Communes Aubrac-Lot-Causse-Tarn et le SML A75,

AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer tout document pour la mise en œuvre de cette décision.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 26 juillet 2023,
Le Président,

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE

Jean-Claude SALEIL